



## SOMMAIRE

- Page 1 : Édito
- Page 2 : Second degré : le 26 en grève !
- Page 3 : Mobilisation des retraités. Éducation prioritaire
- Page 4 : La répression
- Page 6 : Stage violences faites aux femmes. Stage Cinéma
- Page 7 : Les syndicats de la FSU33
- Page 8 : Grèves, manif 26 janvier et 4 février

## 2021 : pas sans nous !

Le plan de relance affiché par le gouvernement est en continuité avec les politiques de casse de l'emploi, de pression sur les salaires et les conditions de travail et d'affaiblissement de la protection sociale. Il plonge une grande partie de la population, et notamment la jeunesse, dans la précarité et la pauvreté.



Or, les gagnants.tes sont toujours les mêmes et ainsi les entreprises les moins touchées par la crise seront celles qui bénéficieront le plus des baisses d'impôt.

Ce constat impose de contrôler et de conditionner socialement et écologiquement les aides publiques. **Il faut un véritable plan de relance combinant investissement public massif et soutien des plus fragilisés.es.** C'est le chemin inverse que prend ce gouvernement. Mais **c'est ce que nous devons imposer.**

C'est pourquoi la FSU, aux côtés d'organisations militant pour la transformation sociale, a décidé d'impulser un mouvement de mobilisations et d'initiatives tout au long du mois de janvier et de février, pour la préservation et le développement de l'emploi et des services publics, et contre la précarité.

Ce processus s'appuiera sur les mobilisations professionnelles déjà programmées comme les appels **à la grève dans l'éducation nationale le 26 janvier prochain**, dans l'énergie le 28 janvier, l'un et l'autre engagés pour la défense et le développement du service public.

Et dans une dynamique de convergence et de renforcement des luttes, les organisations syndicales appellent à **un temps fort interprofessionnel de mobilisations et de grève le 4 février 2021.**

Enfin, alors que les attaques liberticides du gouvernement se multiplient, la FSU33 relaye les initiatives de la coordination nationale **#StopLoiSécuritéGlobale** qui appelle à de nouvelles **Marches des libertés samedi 16 janvier**, partout en France, avant un **grand rassemblement, samedi 30 janvier**, à Paris. Cette dernière date mêlera les voix des journalistes, documentaristes, réalisateurs.trices, victimes et familles de victimes de violences policières, associations de droits humains et artistes solidaires du combat contre les lois liberticides.

**Laurence Laborde, Sophie Delahaye Alain Reiller, Co-Secrétaires Départementaux**

*Édito*

F.S.U. Gironde  
44 cours Aristide Briand  
33000 Bordeaux  
[fsu33@fsu.fr](mailto:fsu33@fsu.fr)  
Site : [www.fsu.33.fsu.fr](http://www.fsu.33.fsu.fr)

N°ISSN: 1278-8635  
N° CPPAP: 0525 S 08131

Directeur de la Publication :  
Alain Reiller.  
44 cours Aristide Briand  
33000 Bordeaux  
Prix 0,70 euros

Imprimé Imprimerie Lestrade  
1 av Jean Zay - BP20079  
33151 CENON Cedex

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique de la FSU de Gironde. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant ou les faire effacer en vous adressant à la FSU GIRONDE, 44 cours Aristide Briand, 33000 Bordeaux

**26 janvier grève**  
**Mobilisons-nous pour nos salaires, pour nos conditions de travail, pour les postes :**  
**exigeons la revalorisation et un autre budget pour l'Éducation !**

**Toutes et tous, ensemble, mobilisé-es le 04 février**

## 2021 : franchement, ça suffit !

**Pas une journée ne se passe sans une nouvelle annonce de plan de suppression d'emplois, de fermeture d'entreprises ou restructuration et réduction de services. Les réformes successives, fortement contestées, facilitent les licenciements et les suppressions de postes dans le privé comme dans le public. Là encore, ni plan de relance, ni plan de rupture, mais la poursuite d'un même objectif libéral de casse de l'appareil productif et des services publics.**

Dans l'éducation, alors que les conditions d'études (à distance) sont difficiles dans les facs, que la pauvreté gagne chez les étudiant-es, la Ministre Vidal fait voter la loi de programmation de la recherche (pour les 10 ans à venir) qui accentue la compétition entre les chercheurs.euses et entre les établissements, installant une logique de financement par appels à projets. Alors que la situation est très tendue dans les établissements scolaires, (insécurité sanitaire, conditions de travail très dégradées), Blanquer poursuit ses réformes (quelle aubaine, le bac en contrôle continu !), annonce un budget en baisse (-1800 postes), prépare la fin de l'éducation prioritaire... et annonce une transformation profonde de la maternelle, avec des évaluations normatives dès la petite section (du coup, si elles sont ratées ce sera la faute des parents ?)

On a déjà eu son mépris (quelle honte, ce qu'il a fait de l'hommage à S. Paty le jour de la rentrée !), ses mensonges

répétés (ses chiffres de contamination dans les lieux scolaires sont plus de 10 fois inférieurs à ceux des ARS !), et avant les vacances de Noël, nous avons eu les révélations sur le syndicat Avenir lycéen ! Coté enseignement professionnel, pendant la trêve des confiseurs, décrets et arrêtés ont été produits pour renforcer l'apprentissage patronal, formations "maison", au détriment des formations initiales sous statut scolaire en général, celui de l'Éducation Nationale en particulier.

En quittant le Grenelle de l'Éducation, la FSU a pris la bonne décision : celle de ne plus être associée à une mascarade de réflexions sur l'École, sa place dans la société, son avenir. De la maternelle à l'université, l'École de Blanquer est celle du tri social, du mérite, de l'accroissement des inégalités. Il faut qu'il s'en aille ! Le projet éducatif de la FSU en est l'opposé de cette sélection.

**Le projet de la FSU, nous le porterons et le défendrons lors de la grève du 26 janvier 2021.** Il est donc primordial que dans les écoles, les établissements, les services, nous engagions les nécessaires débats avec nos collègues pour faire du 26 janvier une grève massive, porteuse d'alternatives et départ d'une mobilisation inscrite dans la durée.

## Non à la répression de la jeunesse : le SNPES-PJJ/FSU mobilisé pour défendre le travail éducatif

**Le mardi 1<sup>er</sup> décembre, l'exécutif a décidé d'imposer un saccage complet de l'héritage de l'ordonnance du 2 février 1945 en matière de justice des enfants. Contre l'avis de la majorité des organisations syndicales, il fait le choix du passage en force et du mépris des personnes avec la création d'un code de la justice pénale des mineurs.**

**L'application à marche forcée du bloc peine de la LPJ** (loi de programmation de la justice) **aux mineur.e.s est un avant-goût de ce qui nous attend.** Elle menace grandement et durablement le travail d'accompagnement éducatif qui est le fondement de notre mission. En axant l'intervention autour de la gestion de la peine, on nie les spécificités inhérentes à l'adolescence, pour se concentrer uniquement sur les actes de délinquance.

Dans les services de milieu ouvert, les éducateurs.trices deviennent des gestionnaires de la peine, au même titre que le SPIP. En hébergement, la surveillance et le contrôle vont devenir l'alpha et l'oméga du travail demandé aux équipes. Le Placement Extérieur Sous Écrou (PESE) et la Détention à Domicile sous Surveillance Électronique (DDSE) sonnent le glas du placement protection.

À ces atteintes graves au fondement même de notre intervention auprès des jeunes, s'ajoute la casse de la fonction publique et de ses principes protecteurs avec notamment la disparition des CAP et du barème qui

instaurent une mobilité à la tête du client. De plus, l'omniprésence du mérite, avec la généralisation des primes favorise l'éclatement des collectifs de travail et participe à un asservissement et à la division des personnels.



En janvier le SNPES-PJJ/FSU33 va organiser une rencontre avec différents partenaires (SAF, LDH, SM) pour poursuivre la mobilisation.

## Les bonnes raisons pour faire grève le 26 janvier 2021 dans le second degré !

**Grenelle des professeurs, agenda social, grande conférence du professeur du XXI<sup>e</sup> siècle : mascarade et mépris. Au programme des réjouissances : la revalorisation salariale, les équipements, les parcours professionnels, la formation continue ...**

Il y a un an, Blanquer promettait « une revalorisation historique » en parlant de 400 millions d'euros budgétés pour l'année 2021 et d'une loi de programmation pluriannuelle. Les annonces dévoilées le 16 novembre 2020 montrent qu'on est bien loin du compte. Des précisions :

- nous sommes plus de 800 000 enseignant.es titulaires. Nous vous laissons alors faire le calcul de la revalo ...

- Blanquer propose que seuls 31 % des enseignant.es titulaires soient concernés.es par cette enveloppe 2021, donc 69 % verront toujours la même somme au bas de leur bulletin de salaire... Chères collègues, aux heures sup. pour surmonter la hausse du coût de la vie !

- rien pour les autres personnels de l'Éducation Nationale...

Doit-on se consoler avec la prime d'équipement ? Le montant beaucoup trop faible n'y aide pas puisque, un fois de plus après calculs, on s'aperçoit que les 150 euros couvrent seulement 25 % de l'équipement informatique annuel. Et les professeurs.res, documentalistes ou les CPE, sont encore oubliés !

Quand Blanquer fait de la communication autour de la question salariale, c'est pour ne pas envisager une revalorisation de droit, mais pour en esquisser une petite liée à une redéfinition profonde de nos métiers.

**AGISSONS** ensemble le 26 janvier 2021 pour exiger une revalorisation salariale urgente, sans contrepartie et sans nouvelle tâche qui viendraient alourdir encore et toujours notre charge de travail

### Rentrée 2021 : plus d'élèves et moins de personnels

Le budget de l'Éducation Nationale prévoit 1 883 (1 800 initialement prévu) suppressions d'emplois dans le second degré public. Soit 7 490 suppressions depuis 2018 avec, dans le même temps, une explosion des effectifs élèves. Et, comme chaque année, aucune création de postes de CPE, assistants.tes sociaux.les, psychologues, santé scolaire, agents.es administratifs.ves...

À la rentrée 2021, les effectifs élèves dans le second degré de l'académie de Bordeaux vont passer de 229 320 à 231 808, soit +1,1 %. Pour maintenir le taux d'encadrement, il aurait fallu attribuer 200 équivalents temps plein (ETP), soit : 183 en heures postes (HP) et 17 en heures supplémentaires annuelles (HSA) pour la rentrée 2021.

Mais il y aura seulement 35 ETP de plus pour Bordeaux à la rentrée prochaine, et principalement en heures sup.

Le solde positif qui sera présenté à la presse par le rectorat cache en réalité une dégradation des conditions de travail pour les personnels et d'enseignement pour les élèves. Les effectifs par division vont encore augmenter à la prochaine

rentrée, certains enseignements risquent d'être supprimés car les établissements n'auront plus les moyens de les maintenir ; la carte des langues va encore s'appauvrir et les marges destinées à mettre en place des dispositifs pédagogiques spécifiques vont être entièrement utilisées pour maintenir les enseignements obligatoires.

La situation dans les Landes est similaire. Pour combler la baisse du taux d'encadrement, le DASEN, M. Coux, fera appel à la solidarité entre DASEN des autres départements de l'Académie pour leur prendre des heures afin de « mettre en musique » la politique de Blanquer, spécialiste des saignées, ses remèdes pour le service public de l'Éducation Nationale depuis les années Sarkozy, triste période durant laquelle il œuvrait déjà...

**AGISSONS** alors ensemble le 26 janvier 2021 pour exiger la diminution des effectifs par classe et l'abandon de réformes qui n'ont de pédagogiques que le nom.



### Etats Généraux de l'éducation prioritaire

Mercredi 20 janvier  
A l'athénée Municipal de  
Bordeaux,  
et en visioconférence

Le Ministère dévoile sa réforme de l'Éducation Prioritaire et annonce pour cela une expérimentation dans 3 académies dès 2021 proposant le remplacement des REP par un contrat entre Rectorat et établissements valides pendant 3 ans avec des « clauses de revoyure ».

**Dès 2022, la carte des REP pourrait être supprimée !**

- 🚩 Quelle politique d'Éducation prioritaire ?
- 🚩 Quelles conséquences de la délabellisation des REP et de leur future gestion académique ?
- 🚩 Quelles mesures indispensables à renforcer ou mettre en place en termes d'effectifs, de mixité, d'équipe pluriprofessionnelle, de pratiques pédagogiques pour faire de la réussite des élèves la priorité ?
- 🚩 Quelles mesures pour les personnels (primes et indemnités, allègement de service et temps de concertation, majoration de barème, accès à la classe exceptionnelle...)?

*L'Éducation prioritaire est attaquée ; prenons le temps de réfléchir ensemble et de construire collectivement des propositions ainsi qu'un plan d'actions pour permettre la résorption des inégalités et la démocratisation de l'accès aux savoirs et à une culture commune.*

## Loi Sécurité Globale : un élément de réponse ... à la répression, mais hors la loi !



## MASSIFICATION DE LA SURVEILLANCE AVEC LES DRÔNES



“ La proposition de loi prévoit que des "aéronefs" (drônes) pourront procéder à la "captation, l'enregistrement et la transmission d'images". De même les caméras piétons des policiers, insuffisamment encadrés, pourront faire l'objet de transmission d'images en temps réel.

Articles 21 et 22  
#PPLSécuritéGlobale



## ... ET L'INTRODUCTION DE LA RECONNAISSANCE FACIALE



Certains amendements visent à permettre le développement de la reconnaissance faciale. Avec la transmission instantanée des images des caméras piétons des policiers cela générera la reconnaissance en temps réel l'identité de tous les manifestants créant un risque d'arbitraire (GAV préventives ou empêchement de manifester au mépris du droit)

Amendements  
#PPLSécuritéGlobale



## Discipliner le mouvement syndical, pour donner

*Depuis le printemps 2020, une vague de répression se déploie à bas bruit dans l'Éducation Nationale*

À Clermont-Ferrand, des représentant-es départementaux de la CGT, Sud et FSU ont été convoqué-es au commissariat, suite à des dépôts de plainte de la proviseure du lycée Blaise Pascal, devant lequel se tenait un rassemblement le 18 janvier 2020, dépôt de plainte auquel s'ajoutent des menaces de procédures disciplinaires.

À Montbrison, la proviseure a porté plainte contre 13 professeurs.es qui avaient retenu symboliquement les copies d'E3C pendant quelques heures le 20 janvier 2020.

À Carcassonne, une secrétaire départementale du SNES-FSU, enseignante au lycée Jules Fil, a fait l'objet d'un dépôt de plainte de la part de la principale et d'une menace de procédure disciplinaire.

À Cahors, un responsable syndical FO est convoqué le 24 juin 2020 auprès du procureur, suite à un rassemblement devant le lycée Clément Marot.

À Melle, dans les Deux-Sèvres, trois enseignant-es du lycée Desfontaines se sont vu-es notifier en mars 2020 une suspension de quatre mois à titre conservatoire, suite à leur mobilisation contre les E3C. Après prolongation de la suspension, ce sont en fait 4 sanctions qui ont été prononcées par la rectrice, contre l'avis des CAPA disciplinaires, allant du blâme à la mutation d'office et immédiate d'une collègue à plus de 150 km de chez elle, sans aucune prise en compte de ses contraintes familiales.

À Bordeaux, 9 collègues ont reçu une lettre de réprimande de la rectrice pour leur participation au mouvement sur le nouveau bac les prévenant de sanctions à venir. L'un d'entre eux, responsable de la CGT-éduc, s'est vu refuser une promotion en juillet 2020, une collègue a subi une mise à pieds de 3 jours, et 2 autres un reçu blâme.

*Cette vague fait suite au mouvement dans l'Éducation contre la réforme des retraites et à la contestation des réformes du lycée et du bac*, mobilisations qui ont pu prendre des formes radicales: blocages de lycées le jour des épreuves (parfois avec les élèves et les parents d'élèves). Les blocages des lycées ont été l'occasion d'incidents violents lorsque les autorités ont appelé la Police devant les établissements (et même dedans !) ou lorsque les Équipes Mobiles de Sécurité des rectorats sont intervenues comme forces de répression (mises en place à l'origine pour intervenir contre les violences devant les établissements).

Dès la fin de l'hiver 2020, Blanquer avait demandé « des têtes » aux recteurs, qui ont relayé la demande aux chefs d'établissement, priés de faire des rapports sur les « meneurs ». Si beaucoup d'entre eux ont refusé ce rôle, d'autres ont répondu avec zèle...

Il faut bien comprendre la fonction de cette vague de répression : l'Éducation Nationale vient de vivre un mouvement puissant, avec des formes de luttes renouvelées : aux grèves et manifestations se sont ajoutées des blocages de lycées, des blocages de rectorats (à Bordeaux, à deux reprises, avec blocage de d'un mur en parpaings), des opérations « balance ton sac » dans divers lieux symboliques des villes, des rétentions de notes dès l'été 2019 contre le nouveau bac ...

## un coup d'arrêt

Le gouvernement veut couper net cet « ensauvagement » de la contestation car il a eu un impact médiatique certain et commençait à montrer que, contrairement au discours qui passait jusque-là dans les médias, les réformes Blanquer posaient problème. Ainsi, il s'agit pour le gouvernement de ramener la lutte syndicale dans son lit traditionnel qu'il pense avoir fini par contrôler en matant les « minorités actives », en faisant des exemples. Cette volonté va loin : en septembre dernier, le rectorat de Lyon a envoyé un courrier menaçant à une collègue coupable, selon lui, d'avoir enfreint son obligation de réserve pendant le confinement du printemps en déployant au balcon de son logement une banderole contestant la politique sanitaire du gouvernement !

**Plus généralement, il s'agit de mater un mouvement social qui a su retrouver une dynamique plus offensive après le mouvement des gilets jaunes.** Ce durcissement se retrouve dans tous les secteurs de l'État : à la SNCF, à la RATP, à l'inspection du travail ... Les services de l'État rejoignent en cela une répression anti-syndicale déjà courante dans le privé. Elle est à mettre en rapport aussi avec le durcissement du maintien de l'ordre et « l'ensauvagement » de l'appareil répressif de l'État qui n'hésite plus à frapper et attaquer des militants syndicaux : Olivier Sillam, militant du SNES à Nice, vient ainsi d'être condamné, à la suite d'un véritable acharnement policier.

C'est bien un aveu de faiblesse du pouvoir macronien : lorsque le consentement ne fonctionne plus, il reste la répression. Pour nos luttes futures, on comprend bien l'importance qu'il y a pour toutes et tous d'être solidaires de nos camarades et de défendre partout les droits et libertés.

Le rassemblement du 12 octobre à Poitiers en soutien à nos 4 collègues de Melle a été un vrai succès, tout comme le rassemblement à Bordeaux le 16 décembre pour nos collègues Bordelais.es mis en cause, prouvant que la profession supportait nos camarades.

Nous devons être nombreuses et nombreux pour montrer notre détermination à ne lâcher personne, ni maintenant, ni demain, et à donner un coup d'arrêt à cette politique. Le gouvernement parie sur le silence et l'isolement : relevons le défi et informons largement les collègues sur ce qu'il se passe.

L'ensemble des collègues de Melle et de Bordeaux ayant eu une procédure disciplinaire continue leur défense en tribunal. D'ores et déjà, en référé, le tribunal administratif de Poitiers a désavoué la mutation d'office de notre camarade de Melle.

Sur [www.fsu33.fsu.fr](http://www.fsu33.fsu.fr) :

**Le conseil d'État interdit les drones sur les manifestations à Paris.**

**La Rectrice de Poitiers désavouée par le tribunal administratif en référé.**

**L'État condamné pour un tir de LBD sur un gilet jaune.**



## LA CENSURE DES VIDÉOS DÉNONÇANT LES VIOLENCES POLICIÈRES



Le projet de loi prévoit de punir la diffusion des visages des policiers. Si cette disposition se veut limitée aux diffusions malveillantes, elle servira à **mettre en garde à vue** toute personne ayant diffusé leur images sans les flouter **sur le seul soupçon** d'intention malveillante.

Cela conduira à **intimider et dissuader** la dénonciation des **violences policières** et empêchera de diffuser **en direct TOUTE** manifestation où **interviendraient des policiers ou gendarmes**.

Article 24

#PPLSécuritéGlobale



## Un enjeu d'intérêt général !



Sans la diffusion publique des visages des forces de l'ordre, il n'aurait jamais été possible d'identifier **Alexandre Benalla** alors qu'il est intervenu sans y être habilité.

Images Taha Bouhafis

#PPLSécuritéGlobale

Images Taha Bouhafis

## L'extension des pouvoirs de polices municipales



**POLICE PARTOUT,  
JUSTICE  
NULLE PART !**

La proposition de loi vise à étendre aux polices municipales, sous seul contrôle des maires, des compétences de police nationale : pouvoir étendu en matière de procès verbaux, de saisie. Les polices municipales sont pourtant moins formées que la police nationale ou la gendarmerie nationale.

Articles 1 à 19

#PPLSécuritéGlobale

## Mobilisation des retraité-e-s

Une journée d'action décentralisée le 17 novembre a été lancée par le Groupe des 9, sur deux mots d'ordre : l'accès aux soins pour tous et le pouvoir d'achat.

L'intersyndicale tire un bilan positif de cette journée malgré les circonstances difficiles, avec le maintien du rassemblement prévu, une intervention auprès du cabinet de la Préfète et une bonne couverture de presse

(article SO : <https://www.sudouest.fr/2020/11/14/les-syndicats-girondins-appellent-a-signer-en-masse-pour-les-retraites-8077751-2780.php>).

Mais le nombre de signatures de la carte pétition en ligne n'est pas encore à la hauteur et nous devons continuer à informer. Pétition en ligne : <http://chnng.it/5HDCZ4JrQh>

Face aux discours menaçants, aux mesures politiques sanitaires restreignant les libertés, aux menaces contre les pensions, au discours du 1<sup>er</sup> ministre qui veut faire payer la dette et appliquer la réforme des retraites pour équilibrer les comptes publics, nous continuerons à nous mobiliser et exprimer nos revendications.

Depuis début décembre, les retraité-e-s participent aux rassemblements contre la loi de sécurité globale qui les concerne aussi.

**L'association Convergence des Services Publics appelle à se mobiliser :**

### Campagne sécu nationale

Les vaccins, le sérum ou les médicaments à venir contre le COVID 19 ne doivent pas être l'objet de spéculations financières, comme cela a été le cas avec des médicaments vendus à des prix prohibitifs, sans rapport avec les coûts de recherche et de production. Quels que soient les pays, l'ensemble des populations doivent y avoir aisément accès.

La coopération internationale est indispensable pour une production suffisante pour toute l'humanité soumise à la pandémie. L'organisation mondiale de la santé (OMS) est compétente pour veiller au respect de cette exigence morale élémentaire. L'Union européenne, et notamment la France, doivent réagir vite et s'inscrire dans cet objectif. La puissance publique ne doit plus abandonner la recherche et la production des médicaments à des intérêts privés. Les citoyens.es veulent que les orientations et les moyens financiers de la recherche soient fixés dans la plus grande transparence ce qui nécessite d'être fait dans le cadre du service public.

Convergence souhaite que s'ouvre un "large débat citoyen pour renouer avec l'ambition initiale de la Sécurité sociale.

<https://noprofitonpand>

<https://www.convergence-sp.fr/>



Cette politique de santé publique ambitieuse vise une organisation démocratique des soins en fonction des besoins de la population."

### La santé, c'est notre bien commun !

Dans notre pays, la Sécurité Sociale va rembourser les vaccins. Il faut évidemment que la prise en charge à 100 % le soit pour tous.tes.

Convergence s'est engagée dans une campagne pour que vive la Sécurité Sociale et appelle à partager l'appel lancé à Saint Étienne avec plus de 30 organisations et à le signer :

[https://www.petitions.fr/pour\\_que\\_vive\\_l\\_a\\_secu](https://www.petitions.fr/pour_que_vive_l_a_secu)

### Campagne européenne pour que les médicaments et les vaccins ne soient pas l'objet de spéculations

La Sécurité Sociale, nos cotisations, ne sont pas là pour enrichir les laboratoires pharmaceutiques mondialisés. C'est pourquoi Convergence est signataire aux côtés de nombreuses organisations françaises et européennes d'une Initiative Citoyenne Européenne (ICE). L'objectif est d'atteindre un million de signatures en un an dans les 27 pays européens (au moins 55 695 en France) pour contraindre l'Union européenne à adopter une réglementation qui veille à ce que la recherche, la fabrication et distribution des futurs vaccins et traitements contre la COVID-19 se fassent dans la plus grande transparence et non sous le seul contrôle des trusts pharmaceutiques.

La Convergence des Services Publics appelle à se mobiliser en ce sens, à signer et faire signer le plus massivement possible l'ICE.

## Les assistants d'éducation (AED) en grève à partir du 19 janvier

Après une [grève nationale historique en 2020](#), en fait la première depuis l'existence de leur statut, les AED devraient remettre le couvert en cette rentrée avec les mêmes revendications. La trentaine de collectifs que compte l'hexagone avait décidé mi-décembre d'une journée de grève le 19 janvier. Certains collectifs ont déjà annoncé leur intention qu'elle soit reconductible. Mais la mobilisation ne semble pas égale partout. Des réunions de rentrée devront déterminer les contours exacts de la mobilisation à venir.



Les syndicats de la FSU, de l'école à la maternelle, lors du rassemblement devant le rectorat contre la répression, le mercredi 16 décembre 20

# Le 25 novembre contre les violences faites aux femmes ... et après ?

**96** féminicides en 2020 en France, 225 000 femmes victimes de violences conjugales et 93 000 femmes victimes de viol ou de tentative de viol (1 toutes les 6 min) par an ; 32% des femmes ont déjà subi du harcèlement sexuel au travail et 80% des femmes estiment qu'elles sont régulièrement confrontées à des comportements sexistes au travail.

C'est l'état des lieux, bref mais très parlant, des violences faites aux femmes dans notre société. À peine un an après le très médiatique Grenelle des violences conjugales, le bilan en termes de résultats est plus que mitigé du fait de la faiblesse des moyens engagés.

C'est pourquoi, la FSU 33 a organisé en collaboration avec le planning familial un stage de formation syndical sur les violences faites aux femmes le 23 novembre dernier. Ce stage a réuni environ 70 femmes de différents syndicats (SNUipp, SNU pôle emploi, SNUASFP, SNES), avec pour objectif de mieux comprendre les situations, d'outiller les femmes et les enfants pour les aider, et de lister ensemble les besoins à faire remonter à nos institutions.

En suivant, la FSU33 a fait partie des délégations qui se sont rendues à la mairie de Bordeaux le 25 novembre - lors de la manifestation contre les violences faites aux femmes-, à la préfecture le 26 novembre et auprès du DASEN le 19 décembre. Dans ces trois instances, nous avons appuyé les demandes de formation des personnels (municipaux, de gendarmerie, de police, enseignant-es ...) et des moyens pour renforcer la protection des femmes (logement, campagne d'information...). La sous-préfète a répondu

favorablement à notre demande de diffusion d'affiches avec les numéros utiles dans tous les établissements scolaires ... Mais le DASEN rencontré en ce sens, a émis des réserves : « *l'affiche ignore les violences faites aux hommes* »

et elle nécessiterait une explication auprès des élèves (!!!). Ayant quitté l'audience pour répondre au téléphone sans revenir, le DASEN n'a pas pu entendre que l'article L 312-17-1 du code de l'éducation prévoit une information consacrée à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la lutte contre les préjugés sexistes et à la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple à tous les stades de la scolarité.

Nous allons donc nous adresser à nouveau à la préfète pour nous étonner de ces résistances internes ...

## Les n° utiles

En cas de violences psychologiques, de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle, de coups ou de viol, pendant le confinement vous pouvez appeler :

**3919**  
Violences Femmes Infos

**0 800 05 95 95**  
Viols Femmes Infos

**119**  
Enfance en danger

**17**  
Police nationale (en cas d'urgence)

noustoutes.org



Rassemblement féministe 25 novembre Mairie de Bordeaux



XVIII<sup>e</sup> Rencontres cinématographiques  
La classe ouvrière c'est pas du cinéma du 2 au 7  
février 2021

**FORMATION SYNDICALE  
DU 3 AU 5 FÉVRIER 2021**

Ouverte à l'académie de Bordeaux

Le programme sera prochainement finalisé  
en fonction de règles sanitaires en février 2021

**La décolonisation,  
notamment à  
travers l'hygiénisme et les  
afros descendants  
(Amériques centrale et du Sud...)**

Pour toute info :  
[www.fsu33.fsu.fr](http://www.fsu33.fsu.fr)



# Les Syndicats de la FSU

Les syndicats de la FSU regroupent tous les corps de métier des fonctions d'État, territoriale et hospitalière. Tu trouveras ci-joint la liste de ses syndicats en Gironde ainsi que les secrétaires.

	EPA	Éducation Populaire Autogestion (Jeunesse et Sports)	Florence ABADIE	<a href="mailto:Florence.abadie@wanadoo.fr">Florence.abadie@wanadoo.fr</a>
	SNAC	Affaires Culturelles	Patrice CAMBRA	<a href="mailto:patrice.cambra@culture.gouv.fr">patrice.cambra@culture.gouv.fr</a>
	SNASUB	Administration Scolaire Universitaire Bibliothèques	Hélène DESTREM	<a href="mailto:snasub33@snasub-bordeaux.org">snasub33@snasub-bordeaux.org</a>
	SNCS	Chercheurs.ses scientifiques		<a href="mailto:fsu33@fsu.fr">fsu33@fsu.fr</a>
	SNE			
	SNEP	Éducation Physique et Sportive	Fabrice ALLAIN	<a href="mailto:s2-33@snepfusu.net">s2-33@snepfusu.net</a>
	SNEPAP	Personnels d'Administration Pénitentiaire	Pierre-Marie FOURNIER	<a href="mailto:pierre-marie.fournier@justice.fr">pierre-marie.fournier@justice.fr</a>
	SNES	Enseignements de Second Degré	Catherine DUDES Cyril ORLOWSKI	<a href="mailto:s2gironde@bordeaux.snes.edu">s2gironde@bordeaux.snes.edu</a>
	SNESUP	Enseignement Supérieur - INSPE	Stéphanie Péraud- Puigségur	<a href="mailto:spp3@orange.fr">spp3@orange.fr</a>
	SNETAP	Enseignement agricole public	Yolaine ROUAULT	<a href="mailto:Yolainerouault33@gmail.com">Yolainerouault33@gmail.com</a>
	SNICS	Infirmièr.es Scolaires Conseillers.ères de Santé	Yannick LAFAYE	<a href="mailto:snics33.sd@gmail.com">snics33.sd@gmail.com</a>
	SNPES-PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse	Anne Marie PEREZ PAPIAU	<a href="mailto:anne.marie.perez.papiau@wanadoo.fr">anne.marie.perez.papiau@wanadoo.fr</a>
	SNPI	Personnels d'inspection	Eric GUTKOWSKI	<a href="mailto:e.gutkowski@wanadoo.fr">e.gutkowski@wanadoo.fr</a>
	SNU TEFI Pole Emploi insertion	Personnels de Pole Emploi Personnels de l'insertion, des Services Publics ou assumant des fonctions de SP	Fabienne NIAUSSAT	<a href="mailto:syndicat.snu-aquitaine@pole-emploi.fr">syndicat.snu-aquitaine@pole-emploi.fr</a>
	SNUAS-FP	Assistant.es sociaux.les de la Fonction Publique	Valérie PARIS	<a href="mailto:aquitaine@snuasfp-fsu.org">aquitaine@snuasfp-fsu.org</a>
	SNUEP	Enseignement professionnel	Géraldine JOUSEAUME Nasr LAKHSASSI Paul BOUSQUET	<a href="mailto:snuempaquitaine@gmail.com">snuempaquitaine@gmail.com</a>
	SNUIPP	Enseignements du 1 <sup>er</sup> degré	Samantha FITTE Kathy SOUFFRON Marc VICCELI	<a href="mailto:snu33@snuipp.fr">snu33@snuipp.fr</a>
	SNUITAM	Interministériel des territoires, de l'agriculture et de la mer	Catherine CHOLTUS	<a href="mailto:catherine.choltus@developpement-durable.gouv.fr">catherine.choltus@developpement-durable.gouv.fr</a>
	SNUP CDC			
	SNUPDEN	Personnels de direction 2nd degré Éducation Nationale	Anne Marie GUICHAOUA	<a href="mailto:anne.marie.guichaoua@free.fr">anne.marie.guichaoua@free.fr</a>
	SNUTER	Agent.es des collectivités locales, de l'Intérieur (Préfectures), des Affaires Sociales et des Finances	Yannick SEGURA	<a href="mailto:fsusnuter33@gironde.fr">fsusnuter33@gironde.fr</a>

33

